

VARIETES.

—Enseignez-moi donc, disait un pauvre diable à un parvenu des coulisses de la Bourse, le chemin qu'il faut suivre pour arriver à la fortune.

—Rien de plus facile: Prenez à droite, prenez à gauche, prenez de tous côtés.... Voilà tout.

Le comte de Provence était d'un embonpoint extraordinaire. Revenant un jour de la chasse, il dit aux gentilshommes qui l'entouraient:

—J'ai pensé tomber dans un fossé.

—Monseigneur, répondit l'un d'eux, il en est un autre.

—Quand je sors le soir, disait un autre homme très gros à un de ses amis, je prends toujours mon *neuf de bouf*.

—Parbleu!... le plus difficile serait de le laisser chez toi, *ton air de bouf*.

Petit dialogue saisi par un huissier sur la place de la Bourse:

—On a beau dire, pour faire fortune, il n'y a encore que les affaires. On a du mal, mais on gagne de l'argent et le temps qui court.

—Par le temps qui vole aussi.

RENÉ.—Qu'est-ce donc que les affaires, monsieur Girand?

GIRAND.—Les affaires, c'est bien simple; c'est l'argent des autres.

On passe un plat de radis.

Un Allemand verse tous les radis dans son assiette et s'apprête à les manger.

—Mais, monsieur, dit un voisin, nous les aimons aussi les radis, nous.

—Oh! pas tant que moi, répond l'Allemand.

—Garçon, un cure-dents?

—Monsieur, il n'y en a plus.

—Comment? il n'y en a plus!

—Non, monsieur. Le patron a remarqué qu'on les emportait, il n'en donne plus.

X.... entre dans un restaurant.

Tout est de mauvaise qualité, mal apprêté, encore plus mal servi.

Il mange sans souffler mot, puis il paye.

Alors il mande le maître de l'établissement.

—Monsieur, lui dit-il, voulez-vous m'embrasser?

Et, comme le patron hésite, il ajoute:

—Oui, embrassez-moi, car c'est la dernière fois que vous me voyez.

Un homme venait de faire à sa femme des funérailles splendides.

—Mais vous êtes fou, de dépenser tant d'argent, lui dit un de ses amis.

—Ah! répondit le veuf avec un soupir, ma femme en aurait dépensé avec plaisir bien davantage pour me voir la précéder dans la tombe!

Quel cri du cœur!

—Une grappe, empruntée à Alexandre Dumas fils:

Si j'avais à donner mon opinion sur la différence morale qui existe entre les hommes et les femmes, je m'en tirerais ainsi: Les hommes valent plus, les femmes valent mieux.

ETABLIS EN 1851.

HENRY R. GRAY,

CHIMISTE ET PHARMACIEN,  
141 RUE ST. LAURENT,  
MONTREAL.

Fournit aux médecins les Drogues et les Produits Chimiques les plus purs au comptant. Les termes les plus libéraux pour les hôpitaux, les couvents et les associations charitables.

NOUVEAU MAGASIN D'APOTHECAIRE.

363, RUE STE. CATHERINE,  
(Près de la rue Amherst.)

Un assortiment complet de Drogueries, produits Chimiques, Parapharmacies, Huiles, Bois de Teinture, Médicaments, Pâtes à dents, Bravens, Eponges, Brosses à Cheveux, Brosses à Ongles, Brosses à Dents, Brosses à Barbe, Eau de Cologne, Saçons, Savons de Toilette, un assortiment de Papeteries, Journaux, Timbres-Poste, etc., etc.

Toutes Prescriptions de Médecins seront remplies avec le plus grand soin.

JAMES GOULDEN,  
Montreal, 26 mai 1870. 21zz

L. P. DUFRESNE,

MARCHAND DE

Montres en or et en argent. Bijouteries, etc.  
88, RUE ST. JOSEPH, MONTREAL.  
MONTRES ET BIJOUTERIES REPARÉES ET GRAYÉES

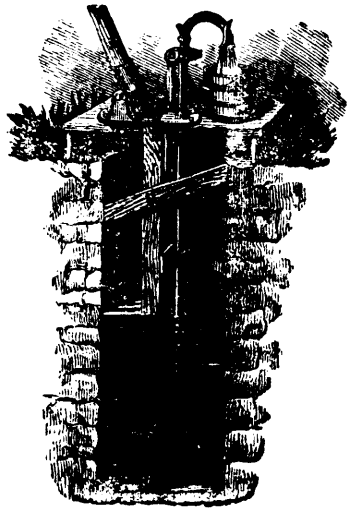
E. POITRAS,

FERBLANTIER ET MARCHAND DE POELLES DE TOUTES SORTES.  
65, RUE ST. JOSEPH,  
(Vis-à-vis l'Hotel Rapin) MONTREAL.  
Ordres pour Fournitures à Air-Chaud, Ventilateurs, Réfrigérateurs, Poêles de Cuisine et de Salles, Fournitures de Poêle, etc., etc. exécutés avec diligence. Ordres pour Couvrir en ferblant et en tôle, et se charge de la réparation des couvertures, le tout fait avec promptitude.

PRIX ENTIÈREMENT MODÉRÉS. 18z

LA POMPE FOULANTE SUBMERGÉE, À DOUBLE ACTION, ET QUI NE GÈLE PAS

PARTICULIÈREMENT ADAPTÉE AUX PUIITS PROFONDS ET AUX RÉSERVOIRS.



OPÉRANT IMMÉDIATEMENT AU-DESSUS DE LA FONTAINE.

S. B. SCOTT ET CIE., AGENTS,  
354 RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.  
AVANTAGES.

SIMPLICITÉ.—La Pompe se compose en tout de quelques pièces, qu'un mécanicien peut facilement démonter et remettre.

DURABILITÉ.—Cette Pompe, étant toujours submergée, est parfaitement lubrifiée et n'a besoin d'aucun entretien. Celles qui sont galvanisées résistent à l'action de l'eau salée et de la plupart des acides et des alkalis beaucoup mieux qu'aucun autre métal généralement employé pour les pompes, et en même temps elles ne donnent aucun mauvais goût à l'eau. Etant placées au fond des puits, l'eau qu'elles fournissent est toujours froide.

NULLÉ CONGÉLATION.—Comme l'eau ne reste plus dans la machine quand elle est immobile il y a nulle congélation.

FORCE.—Comme on a déjà constaté, cette pompe dépasse toutes les autres pompes des mêmes dimensions en force. Les plus petites, avec tuyau attaché, jettent un fil de 60 à 70 pieds de longueur, et cela avec une seule main à la brimble. Elles sont donc également propres à éteindre l'incendie, laver les wagons, arroser les jardins, etc., etc. Elles font monter l'eau d'une profondeur considérable avec facilité.

BOU MARCHÉ.—Par rapport à sa capacité et au fait que peu souvent on même jamais elle ne se dérange, cette pompe coûte au moins une moitié de moins que toutes les autres.

ON CHERCHE DES AGENTS POUR TOUT LE PAYS.

BONNE NOUVELLE!

OUVERTURE DE  
L'HOTEL DU CANADA  
RUE ST. GABRIEL,  
MONTREAL.

\$1 PAR JOUR SEULEMENT.

Cet Hôtel, qui vient d'être réparé et meublé à neuf, offre tous les avantages possibles aux marchands et en général à tous ceux qui visitent Montréal. On y trouve tout le confort désirable, et le service se fait avec une extrême régularité et sur un haut pied. Cet hôtel a été ouvert le 6 mai, par M. G. B. Ware propriétaire et F. X. Fortin gérant, et ces Messieurs sollicitent respectueusement une visite pour s'assurer des avantages que l'on offre pour la modique somme d'une piastre par jour. M. Fortin est canadien, et ses capacités comme hôtelier sont généralement connues. Pension sans chambres à des prix très modérés. 20z

CAMPBRE ANGLAIS RAFFINÉ.

GRAINES FRAICHES DE JARDINS ET DE FLEURS

A VENDRE PAR  
J. E. D'AVIGNON, PHARMACIEN,  
DISPENSARIE DE LA CITE  
Vis-à-vis Mussen,  
252, RUE NOTRE DAME, 252  
MONTREAL. 18z

PRESERVATION CERTAINE de la VUE.



CELEBRES  
LUNETTES PERFECTIONNEES  
ET  
LORGNONS.

Les LENTILLES dont nous nous servons sont Manufacturées par nous, de manière à rencontrer toutes les conditions d'OPTIQUE désirables.

PURES, DURES ET BRILLANTES.  
Et remplissent, à tout ce faire se peut, toutes les conditions ACHROMATIQUES.  
La forme particulière et la précision scientifiques que nous atteignons à l'aide de machines contues et compliquées nous permettent d'assurer que nos LUNETTES SONT LES PLUS PARFAITES qui ont jamais été manufacturées.

Elles donnent une grande clarté à la Vue Et assurent le BIEN-ETRE et le CONFORT à tous ceux qui en font usage.

Elles améliorent la vue et durent des années sans avoir besoin d'être remplacées. Elles sont donc ainsi les MEILLEURES et les moins CHÈRES.

LAZARUS, MORRIS & CIE.,  
255, rue Notre-Dame (Étage supérieur)  
Montreal, 12 Mai 1870. 19p

DÉPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa 27 Mai 1870.  
L'ESCOMPTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 13 pour cent.  
R. S. M. BOUCHETTE,  
Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier. 6d

A L'ENSEIGNE DU CADENAS D'OR

VOUS trouverez les meilleures GLACIÈRES, BARATTES AU BEURRE, et BARATTES pour faire la CRÈME à LA GLACE. Le sousigné a aussi à son emploi des FERBLANTIERS, PLOMBIERS, COUVREURS en tôle galvanisée, ferblanc et en tôle, aussi toutes espèces de réparations faites à ordre.  
L. J. A. SURVEYER,  
524 Rue Craig, Montréal.

GEORGE YON,  
PLOMBIER ET FERBLANTIER,  
241, Rue Saint Laurent, —241,  
MONTREAL.

MANUFACTURIER DE GARDE-MANGER RÉFRIGÉRATEURS  
Constructeur de Fournaises à Air Chaud  
POSEUR DE TUYAUX A GAZ, BAINS ET CLOSETS.  
Toutes commandes exécutées avec soin.  
4 mai. 18z

N. CODERRE, MARCHAND-TAILLEUR, No. 238, rue Notre-Dame, en haut chez MM. BARRET et PRICE, Montréal, où l'on trouvera des DRAPS, CASIMIRES ET TWEEDS de toutes sortes et des goûts les plus nouveaux. Il est prêt à exécuter avec ponctualité toute commande que l'on voudra bien lui confier à des prix très modérés.  
Montréal, 4 mai 1870. 18zz

C. T. DORION,  
HORLOGER ET BIJOUTIER  
No. 86 RUE ST. LAURENT,  
MONTREAL.

M. A. BELANGER  
ÉBÉNISTE,  
VIENT DE TRANSPORTER SON MAGASIN AU No. 276 RUE NOTRE-DAME.  
4me PORTE DE MM. H & H. Merrill.  
Il vient de recevoir et reçoit constamment un assortiment considérable de Meubles pour Salon, Salle à Diner et Chambres à Coucher DE TOUTES FORMES ET DE TOUT PRIX.  
Il invite le public à venir visiter son magasin avant de se pourvoir ailleurs. 15l

ETABLIS EN 1840.  
F. X. BEAUCHAMP,  
(successeur de D. Smaille.)  
Manufacturier et Marchand de BIJOUX, PIERRES PRÉCIEUSES gardées en magasin, et taillées, polies et montées dans les derniers goûts.  
MONTRES et BIJOUX soigneusement et promptement réparés.  
No. 134, coin des rues ST. FRANCOIS-XAVIER et FORTIFICATION, presque en face du côté droit de la Banque du Peuple.  
Montréal, 4 mai 1870. 18ay

THOMAS MUSSEN,  
Marchand en Gros et en Détail de SOIERIES et POPELINES IRLANDAISES, GANTS D'ALEXANDRE, et autres Fabricants de renom,  
TAPIS ET PRELATS DE CHOIX, De Velours, Bruxelles ou Tapestry.  
ORNEMENTS D'EGLISES, Tentures pour Salons, Franges en Soie, etc.,  
257 ET 259, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.  
4 mai 1870. 18zz

ACTE DE FAILLITE DE 1869.  
CANADA.  
Province de Québec, District de Montréal.  
DANS LA COUR SUPÉRIEURE.  
Dans l'aire de THOMAS A. HAINES, de la Cité de Montréal, et ALFRED HAINES, de la Cité d'Ottawa, Province d'Ontario, Commerçants et Marchands à Commission, tant individuellement que comme associés ayant fait affaire ensemble à Montréal sous le nom et raison de "Haines, Brother & Company."  
FAILLIS.  
Les Soussignés ont été au Greffe de cette Cour, en consentement de leurs créanciers à ce qu'ils obtiennent leur décharge et MERCREDI le VINGT-DEUX Juin prochain ils feront application auprès de la dite Cour Supérieure, pour y faire confirmer leur décharge.  
THOMAS A. HAINES, ALFRED HAINES,  
Par G. P. DAVIDSON, leur procureur ad litem.  
Montréal, 19 mai 1870. 21d

LEGGO & Cie.,  
LEGGOTYPISTES,  
ELECTROTYPISTES,  
STERÉOTYPISTES,  
GRAVEURS,  
CHROMO ET PHOTO-LITHOGRAPHES.  
IMPRIMEURS.  
Bureau: No. 10, Place d'Armes. MONTREAL.  
Ateliers: No. 319, Rue St. Antoine.

On exécute dans un style vraiment supérieur, les Cartes Géographiques, Livres, Gravures, Cartes d'Affaires, Mémoires, Livres de Commerce de toutes descriptions, à des prix très modiques.

LE DR TRÉSTLER & FRÈRE, DENTISTES,  
Extraient les dents sans douleur AU MOYEN DU CHLOROPHORE ou DU GAZ, HILARIANT.  
Au No. 243, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL. 16h



PROCLAMATION.

JOHN YOUNG.  
CANADA.  
VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la Foi, etc., etc.

A tous ceux qui les présentes verront ou qu'icelles pourront en aucune manière concerner.—Sainte-PROCLAMATION.  
ATTENDU que dans et par un certain Acte de Parlement du Canada, passé dans la trente-unième année de Notre Règne, chapitre numéro quarante-cinq, et intitulé: "Acte concernant le système monétaire" il est entre autres choses en substance statué que Notre Gouverneur déclarer par Proclamation que toutes les monnaies ou aucune des monnaies d'argent des Etats-Unis d'Amérique, ou de toute autre nation ou Etat étranger, frappées avant la passation du dit Acte auront, lorsqu'elles seront du poids et du millésime prescrit dans cette Proclamation, cours légal, et constitueront une offre légale dans les Provinces de Québec, d'Ontario et du Nouveau-Brunswick, aux taux et monnaies courantes qui leur seront assignés respectivement dans cette Proclamation jusqu'à concurrence de telle somme en un seul et même paiement qui pourra y être fixé.

Sachez maintenant et nous déclarons et proclamons par les présentes que, depuis et après le QUINZIÈME jour d'AVRIL prochain, les monnaies d'argent, c'est-à-savoir: les demi-piastres, les quarts de piastres, les dimes et les demi-dimes des Etats-Unis d'Amérique, frappées avant la passation de l'Acte de Parlement du Canada, en partie ci-haut cité, c'est-à-dire: après le premier jour de juillet de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-trois, et antérieurement au vingt-deuxième jour de mai de l'année mil huit cent soixante-huit, et qui sont ci-après mentionnées, auront, lorsqu'elles seront du poids et du millésime prescrits dans notre présente Proclamation Royale, cours légal et constitueront une offre légale dans les Provinces de Québec, d'Ontario et du Nouveau-Brunswick, aux taux en monnaie courante qui leur seront ci-après assignés respectivement dans notre présente Proclamation Royale jusqu'à concurrence de dix piastres en un seul et même paiement.

Et par les présentes Nous déclarons et Nous proclamons de plus que les monnaies d'argent des Etats-Unis d'Amérique susdits, seront du poids et du millésime prescrits par les présentes, et auront cours légal et constitueront une offre légale comme susdit aux taux en monnaie courante qui leur sont assignés respectivement par Notre présente Proclamation Royale, c'est à savoir:—les demi-piastres du poids de cent quatre-vingt-douze grains à quarante centimes, —le quart de piastre du poids de quatre-vingt-seize grains à vingt centimes, —les dimes du poids de trente-huit grains et quatre dixièmes de grain à huit centimes et la demi-dime du poids de dix-neuf grains et deux dixièmes de grain à quatre centimes.

Du contenu des présentes Nos féaux sujets et tous autres qu'il appartient, sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.  
En foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin Notre Fidèle et Bien Aimé le Très Honorable Sir JOHN YOUNG, Baronnet, un des membres de Notre Très Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand-Croix de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-George, Gouverneur-Général du Canada, A Notre Hôtel du Gouvernement en NOTRE CITE D'OTTAWA, ce QUATRIÈME jour de FEVRIER, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-dix et de Notre Règne la Trente-Troisième.

Par Ordre, J. C. AIKINS, Secrétaire d'Etat.

"The Canadian Illustrated News"  
Journal Hebdomadaire  
De Chronique, Littérature, Science et Art, Agriculture et Mécanique, Modes et Amusements, Publié tous les Samedis à Montréal, Canada.  
Par GEORGE E. DESBARATS.

SOUSCRIPTION D'AVANCE..... \$4.00 PAR AN.  
PAR NUMERO..... 10 Centimes.

CLUBS.  
Chaque Club de cinq souscripteurs qui nous enverra \$20, aura droit à six copies pour l'année.  
Les abonnés de Montréal recevront leur journal à domicile. Le port des numéros envoyés par la Poste sera payé par l'Éditeur. Les remises d'argent par un mandat de Poste ou par lettre enregistrée, seront aux risques de l'Éditeur.  
On recevra des annonces, en petit nombre, au taux de 15 centimes la ligne, payable d'avance.  
AGENCE GENERALE:  
10-PLACE D'ARMES-10  
BUREAU DE PUBLICATION ET ATELIERS:  
319—RUE ST. ANTOINE—319

"L'Opinion Publique"  
JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE  
Publié tous les Jendis à Montréal, Canada.  
Par GEORGE E. DESBARATS & Cie.  
ABONNEMENT.....\$2.50 par année  
Aux Etats-Unis..... 3.00  
Par numéro..... 5 Centimes  
Envoi par lettres enregistrées ou par ordres sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal.  
ANNONCES.....10 Centimes la ligne 1re fois  
..... 5 Centimes " 2me " &c.

Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés.  
FRAIS DE POSTE—ATTENTION!  
Les frais de poste sur les Publications hebdomadaires ne sont que de 5 centimes par trois mois, payable d'avance au bureau de poste de l'abonné. Le manque d'attention à ce détail, entraînerait une dépense de 3 centimes qu'il faudrait payer sur chaque numéro.  
Les journaux qui voudront bien échanger avec nous, ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction, devront être adressés à l'Opinion Publique ou aux Rédacteurs, No. 10 Place d'Armes, Montréal.  
Toute lettre d'affaires devra être adressée à George E. Desbarats, seul chargé de l'administration du journal.  
Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 10 Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.